

Délibération n°441 du Comité syndical

1. Approbation du procès-verbal du 1^{er} avril 2025

Le procès-verbal du comité syndical du 1^{er} avril 2025 a été adressé à tous les membres le 8 avril 2025. Il est soumis à l'approbation.

*Le Comité syndical
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

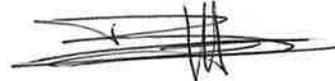
Approuve le procès-verbal du comité syndical du 1^{er} avril 2025.

Certifié exécutoire compte tenu de : 23 MAI 2025
La transmission à la Préfecture le 23 MAI 2025
La publication le 23 MAI 2025
Strasbourg, le



**La Présidente
Pia IMBS**

**La secrétaire de séance
Ève ZIMMERMANN**



Accusé de réception en préfecture
067-256702705-20250519-441-DE
Date de télétransmission : 23/05/2025
Date de réception préfecture : 23/05/2025